

ASSISTANT OU ASSISTANTE ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

L'assistant ou assistante éducatif petite enfance organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les assistants et assistantes éducatifs petite enfance représentaient 60 400 agents au 31 décembre 2012. Ils travaillent principalement dans les communes de plus de 3 500 habitants (59,2 %), les EPCI et les conseils départementaux.

Les assistants et assistantes éducatifs petite enfance ou auxiliaires de puériculture sont au cœur d'un secteur qui doit s'adapter. Il est en effet traversé depuis quelques années par un courant invitant à l'innovation, à l'expérimentation, non sans parfois inquiéter les professionnels qui craignent une dérégulation et un recul sur la qualité d'accueil dans un contexte d'optimisation des places existantes.

ACCÈS

- > Formation initiale dans le domaine social et éducatif
- > Conditions d'exercice réglementées
- > Concours d'accès de la filière médico-sociale, catégorie C, cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ; filière sociale, catégorie C, cadres d'emplois des agents sociaux territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- la complexification et diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires ;
- la transformation des structures sous l'influence des politiques, enfance et famille.

Depuis le décret d'août 2000, les établissements d'accueil doivent définir la place des familles et les modalités de leur participation dans leur projet d'établissement. L'un des aspects clé est donc la dimension de travail avec les familles. Or, ce travail est trop souvent conçu par les professionnels comme, soit un travail éducatif envers les parents (soutien à leur parentalité, etc.), soit comme un travail sur l'accueil

des parents, entendu au sens du temps où les parents « déposent » leur enfant en crèche, mais pas comme accueil des parents dans la structure au sens de la place des familles dans le projet d'établissement. Il est donc nécessaire d'aider les professionnels à soutenir la création des conseils de parents, et à savoir comment travailler avec ces conseils dans des logiques de dialogue et de coopération.

C'est la logique du développement professionnel continu (DPC) qui est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles. Il permet de combiner les activités de formation et d'analyse des pratiques dans le cadre d'une démarche permanente.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

«Création de places de crèches : les collectivités sont priées d'investir... », tel était le titre d'un article de la gazette des communes du 11 septembre 2014, évoquant la dépense insuffisante de budget en 2013 pour créer des places en crèches (100 000 places d'accueil collectif en cinq ans). A priori, en termes d'emplois, le gisement existe, reste à faire le choix des modes de gestion et d'organisation dans un contexte de ressources contraintes.

• SCÉNARIO 1

S'impose progressivement la logique d'un continuum éducatif de 0 à 6 ans et donc le développement de synergies entre la crèche, le jardin d'éveil et l'école maternelle. En croisant cette évolution avec les récentes réformes des rythmes scolaires, on se rend compte que la petite enfance est aussi impactée par la question plus globale des rythmes, de la continuité éducative et de la place du projet des familles. C'est l'opportunité pour les collectivités de conforter et d'optimiser leur rôle d'accompagnement en professionnalisant leurs agents.

• SCÉNARIO 2

La loi de finances de la sécurité sociale de 2004 a ouvert la possibilité au secteur privé, par l'accès à des financements publics, de gérer des établissements d'accueil de la petite enfance. S'il a fallu plusieurs années pour que des entreprises de crèches s'imposent, elles sont aujourd'hui très présentes et démarchent les collectivités locales qui se trouvent questionnées quant à la gestion publique par régie directe des structures d'accueil petite enfance jusqu'à présent majoritaire. Aujourd'hui, lors de la création de nouveaux équipements, des collectivités s'interrogent sur le choix du mode de gestion. La gestion mixte en particulier lors de montages de projet avec des entreprises intéressées par l'achat de places pour leurs salariés se développe également. Ce scénario engage les collectivités dans un repositionnement de leur offre et interroge nécessairement l'avenir des assistants et assistantes éducatifs petite enfance. De plus, ce métier qui tend à se diversifier, peut souffrir d'un manque de cohérence et d'un socle commun de formation.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

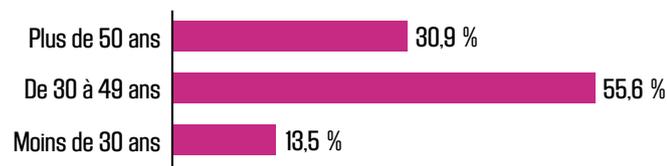
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

60 400 agents

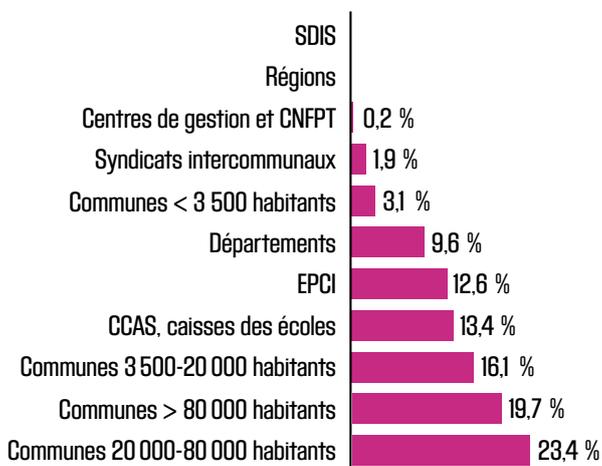
10,5 % d'agents à temps non complet

98,8 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

97,7 % d'agents de catégorie C

62,7 % d'agents titulaires

37,3 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **43 ans**

Part des plus de 55 ans : **15,6 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Petite enfance	54 000	89,4
Affaires scolaires et périscolaires	3 800	6,3
Autres services	2 600	4,3



FICHE
RUSST

Pour en savoir plus sur les facteurs de risques professionnels, les mesures de prévention, les maladies professionnelles et le suivi médical liés à ce métier, consultez les fiches santé et sécurité au travail en lien avec le registre unique santé et sécurité au travail (RUSST)

Consultez le répertoire des métiers territoriaux sur WWW.CNFPT.FR